



1 place d'Astarac
65190 TOURNAY

☎ 05 62 35 70 26

📠 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

🌐 <http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 13/11/2023

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 novembre 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS TAPIE, Laurent HAEST, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, et Marie MAURY.

Absents :

Florian PARENT donne procuration à Pierre SEUBE

Céline FAGET donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Monique CHAUSSERIE donne procuration à Dominique BARIS

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

La séance est ouverte à 18h00

Monsieur le Maire demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour.

- Avis sur le SAGE
- Participation au fonds de solidarité logement 2023

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Approbation du Procès-Verbal du 11 octobre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Conseil Municipal des jeunes

Monsieur le Maire rappelle la volonté de mettre en place le conseil municipal des jeunes pour l'année 2024.

Monsieur Jérôme ARTIGUE indique que les contacts avec les établissements scolaires ont été pris et que des réunions sont programmées afin de présenter le projet aux jeunes. A l'issue de ces réunions, la campagne d'inscription se tiendra et à l'issue une semaine de votes sera organisée en mairie et le dimanche matin entre 9h et 12h suivi du dépouillement.

Monsieur Laurent HAEST demande s'il ne serait pas possible de faire les élections au cœur des établissements.

La question sera soulevée avec les chefs d'établissement lors des prochaines réunions.

3. Travaux d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'assainissement sont terminés pour la 1^{ère} tranche.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion a été organisée en mairie, avec les services de l'agence de l'Eau, pour envisager les travaux qu'il serait nécessaire de prévoir en matière d'assainissement.

Monsieur le Maire présente les différentes rues identifiées et indique que des chiffrages ont été demandés à la SAUR. Des travaux sur la station d'épuration sont également envisagés ainsi qu'un déversoir d'orages. Dès lors que les chiffrages seront réalisés, ce point sera représenté en séance du conseil municipal.

3.1 Avis sur le SAGE

Monsieur le Maire rappelle la disposition A1 du SDAGE 2022-2027 qui prévoit que l'ensemble du bassin Adour-Garonne soit couvert par des SAGE à l'horizon 2027. Dans ce contexte, l'Agence de l'eau a sollicité le positionnement de la commission locale de l'eau sur l'opportunité d'intégrer le bassin du Louts au SAGE Adour amont à l'occasion de la révision du document et compte tenu de la cohérence hydrographique entre le Louts et le bassin amont de l'Adour, le Louts et l'Adour confluent sur le bassin du SAGE Adour amont. Le 27 septembre 2023, la commission locale de l'eau s'est positionnée unanimement en faveur de l'intégration du Louts au périmètre du SAGE Adour amont, considérant notamment la taille du territoire à intégrer et l'absence d'enjeux spécifiques sur le bassin du Louts qui ne seraient pas présents sur le reste du bassin de l'Adour.

L'intégration du bassin du Louts au SAGE Adour amont ferait passer le périmètre du SAGE de 4 513 km² à 4 806 km² et de 549 communes à 575 communes, soit l'intégration de 6 communes des Pyrénées-Atlantiques et 20 communes des Landes. En outre, 20 communes de ces départements actuellement partiellement intégrées au SAGE Adour amont seraient complètement couvertes par le SAGE Adour amont du fait de l'extension du périmètre. L'intégration du Louts sera sans effet sur le périmètre du SAGE dans le Gers et les Hautes-Pyrénées.

Sur la base de la décision de la commission locale de l'eau du SAGE Adour amont, et comme le prévoit l'article R. 212-27 du code de l'environnement, les services de l'État ont sollicité, outre le préfet coordonnateur de bassin et le comité de bassin, les différentes collectivités concernées pour avis, soit les conseils régionaux, les conseils départementaux, l'établissement public territorial de bassin, ainsi que les communes dont le territoire est situé pour tout ou partie dans le périmètre. Les avis seront réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de quatre mois.

Monsieur le Maire propose au conseil de donner un avis favorable à la proposition d'extension du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin amont de l'Adour et de l'autoriser à se charger de l'exécution de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Eclairage du complexe sportif

Monsieur le Maire indique que ce point sera reporté à l'ordre du jour du prochain conseil car les éléments relatifs à ce dossier ne sont pas complets à ce jour.

5. Remboursement de frais

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du déplacement au salon des Maires de 2 élus et 4 agents municipaux, afin d'obtenir des tarifs avantageux, il a été nécessaire de procéder à un paiement en ligne sur le site de la SNCF. Mme GUYON s'est chargée de réserver les billets pour un montant de 603 Euros.

Monsieur le Maire propose au conseil d'autoriser le remboursement des frais engagés par madame GUYON.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Proposition d'assiette de coupes de bois 2024

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Madame Marie MAURY explique les prévisions de coupes et qu'il convient d'accepter les coupes des parcelles 11 et 13.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver les coupes ci-dessus mentionnées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Demande du collectif 65 du droit des femmes

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie concernant l'installation d'une stèle sur la commune pour sensibiliser la population aux violences faites aux femmes, aux féminicides et rendre hommage aux femmes victimes de violences.

Bien que touché par le sujet, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

8. Tarifs camping-car park

Monsieur le Maire informe le conseil des préconisations tarifaires pour 2024, proposé par Camping-car Park, afin de garantir des tarifs justes et une rentabilité du camping. Les tarifs proposés sont les suivants :

- **Tarif TTC (hors taxe de séjour)**
Haute saison : 13.50€
Basse saison : 12.80€
- **Tarif des services : 6€/ tranche de 5h**
- **Tarif campeur sans véhicule : 7€/24h (hors taxe de séjour)**

Monsieur le Maire propose d'approuver ces nouveaux tarifs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Décision modificative n° 1 - budget principal

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire une décision modificative sur le budget principal afin d'assurer le versement des salaires du mois de décembre. Compte-tenu de nombreux arrêts maladie de longue durée, il a été nécessaire de remplacer les agents ce qui a impacté le chapitre 012. D'autre part, des crédits doivent être ajustés pour passer les écritures d'ordre.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
012 / 6413	Personnel non titulaire	60 000,00
042 / 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	1 159,00
040 / 280422 / OPFI	Pers. droit privé - Bâtiments et installations	1 159,00
Total		62 318,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 60612	Énergie - électricité	32 659,00
022 / 022	Dépenses imprévues	28 500,00
13 / 13251 / OPNI	GFP de rattachement	1 159,00
Total		62 318,00

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Francis ARTIGUE interroge sur le versement de la prime pouvoir d'achat aux agents de la collectivité.

Monsieur le Maire indique que cela sera étudié budgétairement et qu'il reviendra vers le conseil.

10. Participation au Fonds de solidarité logement 2023

Monsieur le Maire présente le Fonds de Solidarité Logement porté par le Département. Ce fonds permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement décent et indépendant sur l'ensemble du Département.

Le Département propose une répartition des communes en fonction du nombre d'habitants.

Pour 2023, la participation de la commune se monte à 407.40€. Monsieur le Maire propose de contribuer à ce fonds.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Dominique ARNE présente des remerciements au nom de l'association « les Arrosiennes » pour l'aide apportée par la commune, et notamment les services techniques, lors de la journée du vide-jardin du 14 octobre.
- Monsieur le Maire donne lecture des remerciements reçus suite au décès de Patrice ALVAREZ.
- Monsieur le Maire rappelle la Sainte-Barbe qui se tiendra le 25 novembre. Marie MAURY et Jérôme ARTIGUE seront présents.
- Monsieur le Maire informe le conseil que l'architecte pour la réhabilitation de la gendarmerie se tiendra le 17 novembre à 17h. Dominique ARNE, Dominique BARIS et Marie MAURY suivront ce projet accompagnées de Francis ARTIGUE.
- Monsieur le Maire indique que 2 mutuelles sont venues en mairie pour présenter un projet de mutuelle communale qui permettrait aux administrés d'obtenir des prix sur leur mutuelle. L'idée semble intéressante mais il est proposé que les 2 mutuelles viennent présenter leur offre.

- Monsieur le Maire indique que les travaux de reprise de l'avant toit à l'école élémentaire ont été réalisés durant les vacances toutefois le passage de l'expert est à nouveau préconisé suite à des malfaçons.

La séance est levée à 20h00

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARNE

Nicolas DATAS-TAPIE